

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-118 du 27 Mai 2013

L'an deux mil treize, le vingt sept mai à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-ARTOIS s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes Odile CONSTANT – Josiane STORET – Maud LACMENT – Chrystèle LECTEZ – Evelyne DROMART

MM. Julien MAHIEU - Yves MARECHAL – Bernard SEGERS – Yves BONNERRE – Eric REMY – Eugène LEFEBVRE – Philippe GORGUET – Jean-Marie PLESSIET – Lucien CORBEAU – Albert DOBOEUF - Pierre COLLE – Serge NACRY – Jean-Noël MENAGE – François KOLAZA – Jean-Charles DERUE – Philippe LEFORT – Xavier LEROUX – Lionel ANTINORI – Gabriel TRANNIN – Jean-Marie BLAISE – Michel POUILLAUDE – Daniel BEDU

Yves MARECHAL absent et excusé, a été suppléé par Me Fabienne DERANCOURT
Lucien CORBEAU absent et excusé, a été suppléé par Mme Carole TOURBEZ
Albert DOBOEUF absent et excusé, a été suppléé par M. Jacques WEEEXSTEEN
Jean-Noël MENAGE absent et excusé, a été suppléé par M. Richard PARSY
Philippe LEFORT absent et excusé, a été suppléé par M. Dominique LEMAIRE
Jean-Marie BLAISE absent et excusé a été suppléé par M. Jean-François BERTIN
Michel POUILLAUDE absent et excusé a été suppléé par M. Jean-Paul LEBRET
Daniel BEDU absent et excusé a été suppléé par M. Régis RICHARD

Jean-Charles DERUE absent excusé a donné pouvoir à M. Bruno DUVERGE
Chrystèle LECTEZ absente excusée a donné pouvoir à M. Michel LALISSE

Objet : **Réflexion sur le développement éolien du territoire**

La séance ouverte, Monsieur Le Président expose au Conseil de Communauté les modifications survenues dans le cadre de l'application de la loi transition énergétique du 15 avril 2013 et notamment la suppression des zones de développement éolien qui entraîne des modifications substantielles dans la définition et la mise en œuvre des projets de développement éoliens sur le territoire.

Monsieur Le Président indique par ailleurs que la Région, dans le cadre de son schéma régional a estimé que le territoire de la collectivité était propice à l'implantation d'éoliennes.

De ce fait, les propriétaires fonciers et les communes subissent de plus en plus de pression de la part des porteurs de projets qui multiplient leurs prospections sur le territoire pour arriver à trouver des accords leur permettant de déposer des permis de construire.

Monsieur Le Président souligne que les permis sont désormais étudiés dans le double cadre des contraintes liées à l'urbanisme et de celles liées aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur Le Président propose de déterminer avec les communes une charte fixant les conditions de développement éolien qui serait acceptée par l'ensemble des communes du territoire, permettant d'encadrer les différents projets portés par les sociétés privées.

Monsieur Le Président détaille ensuite les conclusions de l'étude menée avec la Communauté de Communes du Cateau Caudresis et précise les possibilités pour la collectivité de participer au capital d'une société d'économie mixte.

Après en avoir longuement débattu et délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité, moins cinq abstentions :

- De poursuivre la réflexion menée par la collectivité,
- de demander au cabinet Constant d'apporter des éléments complémentaires au débat sur la création et la participation de la collectivité à une société d'économie mixte.

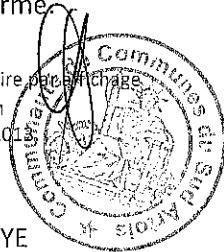
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 29 mai et transmission en Préfecture le 29 mai 2013.

Pour extrait conforme

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 29 mai et transmission
en Préfecture le 29 mai 2013

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE

